



## **Arrêté n° 2023-132-PM**

**Objet : Autorisation de poursuite de l'activité du centre de vacances « NYOISEAU ».**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

**Vu, le code de la sécurité intérieure,**

**Vu, le code général des collectivités territoriales**

**Vu, les articles R 123.1 à R 123.55, du code de la construction et de l'habitation et les dispositions du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.**

**Considérant, la visite périodique de sécurité en date du 21 Février 2023.**

**Considérant, l'avis favorable formulé en préfecture le 23 Mars 2023 par l'ensemble des membres de la commission départementale, pour la poursuite de l'activité du centre de vacances « NYOISEAU ».**

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté référencé n° 172/2019 en date du 26 Juin 2019, est abrogé.

**Article 2 :** La poursuite de l'activité du centre de vacances « NYOISEAU », situé 17 rue du Liavard au Cormier à la Plaine sur mer est autorisée à compter de ce jour, vendredi 28 avril 2023.

**Article 3 :** Le centre de vacances nommée dans l'article 2 du présent arrêté répond au classement de types R+ Hébergement – 4 -ème catégorie.

**Article 4 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire
- Monsieur le commandant du groupement de PREVENTION du SDIS 44
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de GENDARMERIE de Pornic
- Monsieur le responsable des services techniques

La Plaine-sur-Mer, le 28 Avril 2023.

**Séverine MARCHAND**

Maire,

